



Conférence d'examen de Durban
APRES-MIDI

RC/09/8
22 avril 2009

CONFÉRENCE D'EXAMEN DE DURBAN: 25 DÉLÉGATIONS INTERVIENNENT DANS LE CADRE DU DÉBAT GÉNÉRAL

De nombreuses délégations regrettent que la finalisation d'un texte consensuel n'ait pas dissuadé certains États membres de renoncer à participer à la Conférence

La Conférence d'examen de Durban a poursuivi son débat général, cet après-midi, avec les interventions de quelque vingt-cinq délégations qui se sont félicitées de l'adoption, hier, de la Déclaration finale de la Conférence, plusieurs soulignant toutefois que la décision de certains pays de ne pas participer aux travaux ne saurait contribuer à la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. Les délégations ont en outre évoqué l'action de leur pays pour lutter contre toutes les discriminations.

En fin de réunion, le représentant de la République islamique d'Iran a exercé le droit de réponse en qualifiant d'inacceptables et déplacés les commentaires faits par certaines délégations, notamment le Ministre des affaires étrangères de la Norvège à la suite de la déclaration du chef de l'État iranien, M. Mahmoud Ahmadinejad. Il a estimé que la dignité du chef d'un État membre devrait être respectée par tous, à commencer par le Secrétaire général de l'ONU, tenu par un droit de réserve. Il a démenti que M. Ahmadinejad ait lancé un appel à la haine raciale.

Lors du débat général de cet après-midi, si toutes les délégations se sont félicitées de l'adoption du Document final, certains États membres ont jugé que cet accord n'avait pu être obtenu qu'en «l'expurgeant de tous les sujets qui fâchent dans les pays riches». En revanche, pour d'autres délégations, ce texte incorpore une série d'éléments extrêmement importants permettant de progresser dans la lutte contre le racisme, tout en respectant un équilibre prenant en compte les intérêts divers manifestés tout au long du processus. C'est cette quête de la concorde qui a rendu, selon elles, le document acceptable à toutes les délégations. Et c'est la raison pour laquelle ces délégations ont affirmé ne pas comprendre le retrait de certains États. Elles les invitent à réintégrer le plus tôt possible l'effort collectif contre le fléau du racisme, de la discrimination raciale et de la xénophobie. Une délégation a jugé que ce boycottage constituait un manque de respect pour ceux qui ont sacrifié leur vie dans la lutte antiraciste.

Les délégations des États suivants ont participé au débat général: Liban, Oman, Autriche, Bangladesh, Japon, Jamaïque, Serbie, Népal, Bosnie-Herzégovine, Finlande, Djibouti, Azerbaïdjan, Venezuela, Uruguay, Saint-Siège, Algérie, Jordanie, Lituanie, Grèce, Thaïlande, Singapour, Costa Rica et Cambodge. Un représentant du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) s'est aussi exprimé.

La Conférence reprendra ses travaux demain matin, à partir de 10 heures, dans le cadre d'une journée continue de débats qui permettra notamment aux organisations non gouvernementales de s'exprimer pour la première fois depuis l'ouverture de la réunion. En début de journée, le Ministre des affaires étrangères de Belgique, M. Karel de Gucht, s'adressera à la Conférence.

Suite du débat général

MME NAJLA RIACHI ASSAKER (Liban) a souligné que l'âme de son pays est la rencontre de l'Islam et de la chrétienté, de l'Orient et de l'Occident. Avec dix-huit différentes communautés qui vivent sur son sol, a-t-elle poursuivi, le Liban a réussi à prouver son attachement indéfectible aux grandes valeurs humaines que sont la démocratie, les droits de l'homme, les libertés publiques, la réconciliation, le dialogue, la coexistence et la tolérance. La représentante a fait valoir que c'est justement cette paix que les peuples du Proche-Orient appellent de leurs vœux les plus ardents et qui peine à se réaliser. Elle a souligné que la paix ne pourra prévaloir que dans la justice, dans le respect des principes de droit international, loin de toute occupation, de tout racisme, de toute discrimination et de toute intolérance. Cette paix ne naîtra qu'avec la déconstruction patiente de tous les murs de la haine et la reconnaissance réciproque des souverainetés légitimes, a-t-elle précisé. Face aux nouveaux défis, à l'émergence du terrorisme, aux incertitudes économiques et aux incitations religieuses, elle a appelé à la solidarité. Elle a souligné que huit ans après Durban, les progrès dans l'application de la Déclaration ne se sont pas révélés à la hauteur des défis. La représentante libanaise a invité les membres de la communauté internationale à unir leurs efforts pour léguer aux générations futures un avenir de dignité.

M. YAHYA S. AL-WAHAIBI (Oman) a appelé tous les pays à œuvrer de concert et équitablement pour traiter avec détermination toute manifestation contemporaine de racisme. Il s'est en outre réjoui du document final adopté hier par la Conférence d'examen. Le représentant de l'Oman a ajouté que depuis son indépendance, son pays n'a eu de cesse que d'œuvrer en faveur de la paix et de la justice pour tous les membres de la société omanaise. Il a par ailleurs souhaité que le Comité spécial sur les normes complémentaires puisse adopter de telles normes qui pourraient prendre la forme d'un protocole additionnel à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, incluant des normes relatives à la diffamation des religions.

M. CHRISTIAN STROHAL (Autriche) a souligné que la communauté internationale a pris une position sans équivoque contre le racisme et la discrimination, notamment en adoptant la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Il a salué l'occasion qui a été donnée aux représentants de pays pour exprimer leur engagement dans la lutte contre le racisme. Toutefois, il a déploré que le dirigeant d'un pays ait abusé de cette plateforme pour diffuser des idées totalement inacceptables. Une telle attaque, a-t-il précisé, va à l'encontre des objectifs de cette Conférence et doit être rejetée. Il ne doit y avoir aucune place à l'incitation à la haine dans le monde et encore moins aux Nations Unies, a-t-il insisté. Le représentant autrichien a fait remarquer que cette Conférence n'a pas pour objectif de diviser mais bien d'évaluer la mise en œuvre des engagements souscrits à Durban. Il a souligné que la Déclaration et Programme d'action de Durban ont constitué une étape importante dans la lutte contre le racisme et convenu qu'il faut continuer à mettre en œuvre leurs dispositions. Pour ce qui est de l'Autriche, il a expliqué que l'une des priorités du Gouvernement est la formation des agents publics contre la discrimination. Plusieurs régions du pays ont établi des modèles pour l'intégration des migrants et la gestion de la diversité culturelle. L'Autriche est déterminée à poursuivre la mise en œuvre de la Déclaration et le Programme d'action de Durban, a-t-il assuré. Il a fait remarquer que la responsabilité des États va au-delà de l'établissement d'un cadre juridique et inclut également l'éducation à la tolérance et au respect des autres.

M. MUSTAFIZUR RAHMAN (Bangladesh) a déclaré qu'il était indéniable que des progrès avaient été accomplis dans la lutte contre le racisme. Mais si certains pays ont pris des mesures pour mettre en œuvre la Déclaration et le Programme d'action de Durban, cela ne suffit pas. Le représentant s'est inquiété en particulier de la permanence et de la diffusion de théories sur de prétendues supériorités raciales. Les médias servent à propager préjugés et discrimination, a-t-il regretté. L'Internet est détourné pour répandre la haine raciale. Il est encore plus inquiétant que des plateformes politiques servent à légitimer de telles politiques, a-t-il averti. L'une de ces nouvelles manifestations de racisme est le traitement des minorités religieuses dans certains pays occidentaux, a-t-il expliqué. Certaines religions font l'objet de stéréotypes dans ces sociétés, exposant les fidèles à la haine et d'éventuelles discriminations. L'islam est stigmatisé et est l'objet de diffamation,

ce qui porte atteinte aux droits et à la dignité des musulmans. M. Rahman a aussi cité les manifestations de racisme dans la discrimination contre les migrants, déplorant l'apathie des autorités. Il a reconnu que si la discrimination est bien interdite «sur le papier», les autorités font preuve d'une vigilance insuffisante face à ses manifestations de discrimination. Quant à la liberté d'expression, s'il s'agit d'une valeur précieuse pour toute société démocratique et tolérante, celle-ci ne doit pas être abusée pour propager des préjugés racistes ou l'intolérance religieuse, a-t-il averti. L'orateur a souligné que la Constitution de son pays interdisait expressément toute discrimination en vertu de la race, de la religion, de la caste, du sexe ou du lieu de naissance. En conclusion, le représentant du Bangladesh a appelé à un engagement renouvelé pour la mise en œuvre pleine et entière de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, en regrettant le boycottage de la Conférence par certains pays. Il s'agit, selon lui, d'un manque de respect pour ceux qui ont sacrifié leur vie dans la lutte antiraciste.

M. SHIGEYUKI HIROKI (Japon) a jugé déplorables les remarques faites avant-hier, devant cette Conférence, par le Président iranien et a rappelé que chacun est ici pour s'unir contre le racisme. Le Japon, pour sa part, s'est efforcé de promouvoir l'élimination des préjugés ou de la discrimination à l'encontre des étrangers sur son territoire, ainsi que l'acceptation des cultures étrangères et de la diversité et le respect des droits de l'homme des étrangers. Le représentant a notamment fait part d'un Programme visant à accélérer l'adaptation des étrangers dans l'environnement de vie japonais que les autorités ont mis en place en 2007. Il a en outre indiqué que la Diète (parlement japonais) a unanimement adopté en juin 2008 une résolution reconnaissant le peuple aïnou comme étant un peuple autochtone résidant essentiellement sur l'île d'Hokkaido. En réponse à cette résolution, le Gouvernement japonais a mis sur pied un Groupe consultatif d'éminentes personnalités chargé des politiques pour le peuple aïnou, a précisé le représentant; ce Groupe doit présenter ses recommandations cet été et le Gouvernement à l'intention de promouvoir des politiques globales en faveur du peuple aïnou au regard des recommandations qui auront été faites. Le représentant japonais a par ailleurs fait part des préoccupations croissantes de son pays face aux violations des droits de l'homme, y compris la discrimination raciale, perpétrées par le biais d'Internet. À cet égard, il a indiqué que l'Association des professionnels des télécommunications du Japon avait adopté des Directives sur la diffamation et la vie privée, constituant un véritable code de conduite pour les fournisseurs de services Internet et autres entreprises apparentées.

M. PETER C. BLACK (Jamaïque) s'est dit profondément déçu que les progrès anticipés suite à la Conférence de Durban en 2001 ne se soient pas matérialisés. Il a souligné que cet échec est imputable au manque de volonté politique de mettre effectivement en œuvre les dispositions de la Déclaration et du Programme d'action de Durban. Cette Conférence doit mener à des progrès tangibles, a-t-il averti. Elle doit corriger les lacunes actuelles et donner une nouvelle impulsion à la lutte contre le racisme. Le représentant jamaïcain a déploré que cette conférence destinée à attirer l'attention sur le fléau qu'est le racisme soit devenue intensément politisée. Il a enjoint les États membres à s'abstenir de toute action qui pourrait saper la légitimité du processus de Durban. M. Black a préconisé que la communauté internationale respecte l'esprit et les dispositions de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, afin d'identifier des moyens d'aller de l'avant. Cette conférence devrait également adopter une approche globale, en tenant compte notamment de la question - importante pour sa délégation - de l'héritage honteux de l'esclavage et du colonialisme. Le délégué a en effet souligné que ces tragédies ont contribué à la pauvreté et au sous-développement actuels. Il a estimé que les paragraphes de la Déclaration de Durban relatifs aux réparations ont pris aujourd'hui une dimension importante. Il s'est réjoui de l'initiative lancée par son pays et d'autres de la région des Caraïbes, d'ériger un mémorial permanent au Siège des Nations Unies en reconnaissance de la tragédie de l'esclavage. Enfin, M. Black a attiré l'attention sur la nécessité de protéger les droits des plus vulnérables, comme les peuples autochtones, les minorités, les femmes et les enfants.

M. SLOBODAN VUKČEVIĆ (Serbie) a rappelé que son pays était une société multiculturelle, multiethnique où coexistent plusieurs religions. Dans ce contexte, la Serbie participe activement à l'Alliance des civilisations, forum onusien pour une meilleure compréhension entre Orient et Occident. Elle est très engagée par ailleurs dans les activités visant à

entretenir le souvenir de l'Holocauste juif. L'orateur a reconnu «la nécessité de résoudre la question complexe de la promotion du statut des Roms, au niveau national mais aussi en coopération avec d'autres pays confrontés à des défis similaires». La Serbie préside actuellement la Décennie pour l'insertion des Roms 2005-2015. M. Vukčević a évoqué par ailleurs «la période difficile» traversée par les Balkans dans la dernière décennie du siècle dernier. «Afin de surmonter les conséquences négatives du passé, la Serbie est fermement engagée dans l'établissement des responsabilités et dans la punition des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité par la coopération aux niveaux international, régional et national». Il a rappelé que son pays étant celui qui comptait le plus grand nombre de réfugiés en Europe, celui-ci était déterminé à trouver des solutions durables en faveur de ces déplacés, sur la base des principes de la Déclaration de Sarajevo. Malheureusement, a-t-il regretté, ce processus marque le pas. Si nous sommes tous d'avis que la lutte contre le racisme ne doit pas obéir au régime du deux poids deux mesures, certaines situations doivent être dénoncées sans hésitation, a-t-il averti. Il a ainsi cité le sort fait aux non-Albanais dans la province du Kosovo-Metohija, victimes d'une purification ethnique qui ne dit pas son nom. En conclusion, le représentant serbe a cité Martin Luther King qui avait dit que «l'injustice n'importe où est une menace contre la justice partout».

M. DINESH BHATTARAI (Népal) a souligné que les profondes inégalités socioéconomiques, le sous-développement, l'exclusion sociale, la pauvreté abjecte, le fardeau insupportable de la dette étrangère, la marginalisation, la privation, l'humiliation et l'indignité nourrissent les conflits et les entretiennent. La gravité de la crise financière actuelle a un coût énorme pour les pays pauvres et vulnérables en termes de perspectives commerciales et d'opportunités d'emploi, entraînant l'instabilité sociale, a poursuivi le représentant népalais. Cela ne fait que mettre en lumière l'urgente nécessité de réaliser ce qui a été promis aux segments pauvres et vulnérables de la société et de promouvoir un développement équitable empreint de justice sociale. Le représentant népalais a ensuite exposé les changements historiques intervenus dans son pays suite au processus de transformation initié par l'Accord de paix global de 2006 et les autres accords subséquents. Le processus de paix garantit les libertés fondamentales et les droits de l'homme de tous les citoyens, sans discrimination aucune fondée sur la religion, la race, la caste, le sexe, l'appartenance ethnique, la langue ou les convictions idéologiques, a-t-il assuré. Le Népal s'efforce de mettre en place une démocratie participative, a-t-il insisté, rappelant que la monarchie avait été abolie en mai dernier. Il a précisé que l'Assemblée constituante élue en avril 2008 compte 33% de membres des communautés ethniques et autochtones, 33% de femmes et 34% de Madhesis, les dalits y ayant quant à eux 50 sièges. Le Népal a été déclaré «État sans intouchabilité», a fait observer le représentant, ajoutant que la discrimination fondée sur la caste est punie par la loi.

MME EMIMA KECO ISAKOVIC (Bosnie-Herzégovine) a rappelé que son pays est composé de Bosniaques, de Serbes et de Croates, de 17 minorités nationales et des membres des quatre grandes religions monothéistes. Elle a précisé que son gouvernement s'est engagé à assurer le plus haut niveau de protection des droits de l'homme par la mise en place de réglementations tant nationales qu'internationales. Ainsi, le Gouvernement condamne toutes les formes de discrimination raciale et toute propagande incitant à l'intolérance et à la discrimination. Un Conseil des Roms a été établi dans le but de promouvoir la tolérance et le respect des diversités; un Conseil des minorités nationales et une Agence pour l'égalité entre les sexes ont été créés; et un Conseil interreligieux, chargé de promouvoir le dialogue entre les religions, regroupe des représentants des quatre grandes communautés religieuses, a expliqué Mme Isakovic. Elle a indiqué que son pays a décidé de ratifier la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, car il se rend compte de la situation de vulnérabilité dans laquelle se trouvent les migrants. La Bosnie-Herzégovine est également engagée dans la lutte contre la traite des êtres humains et a, dans cette perspective, établi un Bureau du Coordonnateur d'État pour la prévention de la traite des personnes et l'immigration illégale, ainsi que des mécanismes de contrôle de l'application de normes minimales de protection pour les personnes victimes de la traite. Des efforts sont en outre déployés pour améliorer les conditions de vie des personnes handicapées.

M. HANNU HIMANEN (Finlande) a condamné les interventions qui ont été faites lors de la Conférence d'examen incitant à l'antisémitisme ou au racisme. La Finlande se félicite néanmoins du résultat obtenu avec la Déclaration finale adoptée hier, tout en constatant qu'il reste beaucoup à faire, en particulier en faveur des migrants, des Roms ou des minorités sexuelles. L'orateur a rappelé les textes édictés par l'Union européenne contre les discriminations de toute nature. Il est néanmoins nécessaire d'améliorer leur mise en œuvre concrète, ce qui nécessite des initiatives nouvelles telles que l'examen des bonnes pratiques en Europe et ailleurs. La Finlande a lancé un projet en collaboration avec la société civile pour obtenir des statistiques plus fiables concernant le racisme et la discrimination car toute action repose d'abord sur la connaissance la plus fine possible de la situation réelle, a-t-il rappelé. Le représentant finlandais a enfin évoqué la politique de son gouvernement en direction de la minorité samie.

M. MOHAMED SIAD DOUALEH (Djibouti) a rappelé que la nocivité du racisme sous toutes ses formes a été largement démontrée par l'histoire. La discrimination raciale débilite imposée par l'esclavage et la domination objective pendant plus d'un siècle ont constitué les données premières de l'expérience collective africaine, a-t-il ajouté. Il est dommage de constater que le processus de négociation qui a conduit à l'élaboration du document final de la présente Conférence d'examen a vu l'émergence d'attitudes et de positions qui ont failli compromettre l'adoption d'un texte de consensus sur un sujet qui ne se prêtait pourtant pas à des controverses aussi ardues. Nous appartenons tous, dans notre diversité et notre richesse, à l'humanité et nous reconnaissons tous que le racisme est une atteinte à la dignité, qu'il est cause de profondes injustices et qu'il constitue une grave violation des droits de l'homme; aussi, «que les négociations aient été un terrain aussi fertile en équivoques et en inextricables confusions demeure pour nous une source de profonde préoccupation», a déclaré le représentant de Djibouti. Il a réaffirmé l'importance de la mise en œuvre de la double stratégie de lutte contre le racisme prônée par l'ancien Rapporteur spécial Doudou Diène: politique et juridique, d'une part, et culturelle, intellectuelle et éthique, de l'autre. Tout dialogue des cultures doit pouvoir répondre sans vaine ambiguïté ni hiérarchisation à la question de savoir si le multiculturalisme constitue une promesse ou une menace, a conclu le représentant.

M. ELCHIN AMIRBAYOV (Azerbaïdjan) s'est réjoui qu'en dépit de certaines incertitudes, la Conférence d'examen de Durban ait finalement été un succès. Il a souligné que le monde connaît encore le racisme et la xénophobie, précisant qu'aucune région n'en est exempte. Il a attiré l'attention sur certaines tendances nouvelles et dangereuses, comme les attaques contre les religions, notamment à l'encontre de l'islam. La communauté internationale et le système de droits de l'homme des Nations Unies ne peuvent pas rester indifférents à ces stéréotypes négatifs et cette stigmatisation des religions, a-t-il déclaré. Il a par ailleurs relevé le rôle important de la liberté d'expression dans la lutte contre le racisme, précisant que cette liberté est essentielle pour une démocratie authentique. Il a souligné que tous les droits, y compris la liberté d'expression, ne doivent pas se réaliser au détriment des autres. Huit ans après la Conférence de Durban, M. Amirbayov a estimé que les défis de racisme perdurent et qu'il convient de renforcer les mécanismes existants. Il a ainsi soutenu le travail effectué par le Comité spécial chargé d'élaborer des normes complémentaires. Il a fait remarquer que l'Azerbaïdjan a apporté une contribution financière à la Conférence d'examen de Durban, témoignant ainsi de l'engagement de son pays dans ce processus. Il a conclu son intervention en annonçant qu'en tant que capitale de la civilisation islamique 2009, l'Azerbaïdjan entend promouvoir l'harmonie entre les religions.

M. GERMÁN MUNDARAÍN HERNÁNDEZ (Venezuela) a affirmé que la colonisation avait apporté avec elle l'idéologie de la supériorité raciale du colonisateur, ainsi qu'un faux sentiment d'infériorité du colonisé. Il a ensuite évoqué la crise économique actuelle dont sont victimes en premier lieu les groupes les plus vulnérables, sous la forme de discriminations en particulier. Pour la République bolivarienne du Venezuela, «le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée sont la négation de tous les principes fondamentaux du libérateur évangéliste Jésus de Nazareth et de la pensée du Libérateur Simón Bolívar, guide de la révolution». Il a affirmé que le fondement du socialisme bolivarien était basé sur la pleine égalité entre hommes et femmes, en dehors de toute condition, comme le consacre la Constitution vénézuélienne.

Celle-ci proclame le pays en tant que nation multiethnique et pluriculturelle au sein de laquelle le racisme et la discrimination raciale sont incompatibles avec le modèle de réalité inspirant la révolution bolivarienne qui est basée sur le respect, la promotion et la protection des droits de l'homme. Pourtant, a-t-il reconnu, le pays doit lutter contre une forme subtile de racisme, sorte de «discrimination passive» excluant les plus faibles, qui sont rendus en quelque sorte invisibles pour empêcher leur participation. C'est la raison pour laquelle il faut autonomiser les pauvres et les exclus, a-t-il expliqué. Par ailleurs, le Venezuela déplore l'absence de plusieurs pays qui ne sont ainsi pas au sein de cette assemblée pour contribuer à l'allègement du fardeau des victimes du racisme. Concernant le Document final, le représentant du Venezuela a constaté que s'il répondait à la majorité des attentes, grâce à la souplesse des délégations, il ne reflète pas pour autant toutes nos aspirations.

M. ROMERO RODRIGUEZ (Uruguay) a indiqué qu'en se fondant sur les recommandations issues du Programme d'action de Durban, l'Uruguay est parvenu à réaliser des progrès dans nombre de domaines, notamment aux niveaux législatif et institutionnel. Le Gouvernement uruguayen a déclaré d'intérêt national la lutte contre le racisme, la xénophobie et toute forme de discrimination, à travers l'adoption d'une loi portant création d'une Commission honoraire contre le racisme intégrée par des représentants de l'État et de la société civile, a-t-il précisé. Il a en outre insisté sur l'importance de la lutte contre la pauvreté, faisant observer que la pauvreté dénie à des millions de personnes la jouissance de leurs droits de l'homme, accroît leur vulnérabilité et est source d'abus et de discrimination. L'éducation est un outil puissant pour prévenir et combattre dès le premier âge les pratiques racistes et discriminatoires, a par ailleurs souligné le représentant uruguayen. Il a souligné que son pays respecte le fait que l'examen de Durban ne porte que sur les seuls thèmes qui avaient été acceptés par consensus lors de cette Conférence, mais juge néanmoins indispensable que des efforts soient déployés afin d'aller plus loin, en reconnaissant la dignité intrinsèque de l'être humain, sans distinction aucune fondée sur la race, la religion, la nationalité, l'origine nationale, sociale ou ethnique, la langue, le sexe, l'opinion politique, l'orientation sexuelle ou quelque autre motif. L'Uruguay espère en outre que toute nouvelle norme internationale complémentaire ne sera adoptées que par la voie du consensus et restera conforme aux droits de l'homme, a conclu le représentant.

M. SILVANO M. TOMASI (Saint-Siège) a fait remarquer que le racisme dans toutes ses manifestations, puisqu'il fait croire que certains êtres humains ont moins de dignité et de valeur que d'autres, «porte atteinte à l'égalité fondamentale des enfants de Dieu». Il a indiqué qu'en tant que partie à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, le Saint-Siège s'engage dans la lutte contre le racisme et la discrimination. Il a déploré que le racisme persiste, faisant remarquer que les vieilles formes d'exploitation ont laissé la place à de nouvelles. Les femmes et les enfants sont victimes de la traite; les immigrants en situation irrégulière souffrent d'abus; les personnes perçues comme différentes sont victimes d'exclusion politique et sociale; et les chrétiens sont mis en prison ou tués pour leur croyance, a, entre autres, souligné l'archevêque. Il s'est tout particulièrement alarmé des techniques de procréation artificielle, arguant qu'en offrant le choix des caractéristiques de l'enfant, ces techniques peuvent engendrer une sous-catégorie d'êtres humains et l'élimination de ceux qui ne sont pas conformes aux critères d'une société. M. Tomasi a estimé que la Conférence d'examen de Durban peut être l'occasion de mettre de côté les différences et de partager les ressources et les bonnes pratiques dans la lutte contre le racisme. Il a également fait remarquer que sans changement des mentalités, les lois ne seront pas efficaces. Il a aussi attiré l'attention sur le rôle fondamental que revêt l'éducation pour lutter contre la discrimination, précisant que les communautés de foi jouent un rôle crucial à cet égard grâce à leurs réseaux. Enfin, il a estimé qu'avec cette Conférence d'examen, une étape a été franchie dans le combat contre le racisme.

M. IDRIS JAZAÏRY (Algérie) a estimé que les engagements de la Conférence de Durban n'avaient «guère été tenus», les événements du 11 septembre 2001 les ayant aussitôt «émoussés»; «la mondialisation et le développement du "cyber-racisme" ont fait le reste». Pourtant, si «la communauté internationale évolue indéniablement vers plus de démocratie», le racisme devient «politiquement correct», un racisme dont les travailleurs migrants, les demandeurs d'asile et les populations d'ascendance africaine sont les cibles

privilégiées. M. Jazaïry a souligné que dès son indépendance, l'Algérie avait «prononcé la caducité de la législation élaborée par la puissance coloniale qui consacrait la discrimination entre ses habitants européens et musulmans. Le combat contre le racisme est-il lui-même indissociable de la libération de l'occupation étrangère, a insisté le représentant. Il a souligné que la politique extérieure algérienne de soutien aux peuples colonisés s'inscrivait dans le prolongement de ses priorités internes. Après avoir évoqué la chute de l'apartheid, M. Jazaïry a noté qu'il en subsistait néanmoins des survivances sous d'autres latitudes: «Rares sont ceux qui ont le courage de les dénoncer et de tenter de les juguler», a-t-il commenté. Le représentant de l'Algérie a dénoncé «les entreprises de nations qui se disent démocratiques et respectueuses de la dignité humaine» qui n'en continuent pas moins leur «pillage des ressources naturelles des territoires sous occupation étrangère». Il a qualifié en outre d'abjecte «l'arrogance raciste» ayant conduit au nouveau massacre d'un milliers de civils à Gaza. «Les incidents de la cérémonie d'ouverture ne réussiront pas à l'occulter», a-t-il souligné. Pour l'Algérie, l'Afrique et d'autres régions «ont droit à réparation». Concernant le document final de la Conférence, celui-ci «a été expurgé de tous les sujets qui fâchent dans les pays riches»; pourtant, cela n'a pas été jugé suffisant et n'a pas empêché le boycottage de la Conférence par certains États. «Ceci témoigne d'une réticence à défier directement le racisme dans leurs propres sociétés ou à affronter ses conséquences sur les pays précédemment colonisés. À l'exception d'un grand absent qui, lui, a administré la preuve la plus éclatante de sa réussite sur le terrain dans la lutte contre le racisme et qui nous a privés ainsi d'un message exaltant d'espoir», a encore regretté le représentant de l'Algérie.

M. MUSA BURAYZAT (Jordanie) a affirmé que la société jordanienne n'a jamais connu les phénomènes de racisme ou de discrimination raciale. La culture musulmane appelle en effet à l'ouverture aux autres et consacre l'égalité de tous, a-t-il ajouté. La Constitution jordanienne s'est donc inspirée de ces valeurs et a réaffirmé l'égalité de tous les citoyens, rejetant le racisme, les discriminations et l'intolérance, a-t-il insisté. Nous savons que les répercussions de la mondialisation et les divers fossés entre le Sud et le Nord, outre le terrorisme international et la pauvreté, sont autant d'éléments qui ont attisé, malheureusement, le racisme et la xénophobie, a poursuivi le représentant jordanien. Il a fait valoir que son pays a adopté des politiques pour protéger tous les résidents du Royaume, y compris les réfugiés - eu égard au fait que la Jordanie accueille de nombreux réfugiés issus des conflits régionaux. Le représentant jordanien a estimé que les progrès réalisés en matière de lutte contre le racisme depuis la tenue de la Conférence de Durban, en 2001, ont été en deçà des espérances, notamment eu égard à la croissance enregistrée de la haine à l'encontre des religions monothéistes à travers le monde. Le représentant jordanien a par ailleurs dénoncé les pratiques discriminatoires exercées par la puissance occupante contre les Palestiniens. C'est pour cette raison que la Conférence de Durban de 2001 s'était dite préoccupée par la persistance de l'occupation israélienne, a-t-il rappelé. Le représentant jordanien s'est enfin réjoui que les autorités néerlandaises aient engagé des procédures judiciaires à l'encontre de personnes pratiquant des crimes xénophobes, comme cela s'est passé au sujet du film *Rébellion*.

M. EDUARDAS BORISOVAS (Lituanie) a catégoriquement rejeté les propos tenus par le Président iranien au premier jour du débat de haut niveau. La Lituanie, qui a perdu près de 300 000 de ses ressortissants pendant l'holocauste, considère ces remarques inacceptables, provocatrices et insultantes, a-t-il souligné. Il a dit ne pas comprendre dans quelle mesure un tel discours peut contribuer à la lutte contre le racisme et à la promotion de la tolérance, qui sont les objectifs de cette Conférence. Il a également déploré cette tentative de saper les efforts de la communauté internationale dans la lutte contre le racisme et la discrimination. Le représentant lituanien a souligné que son pays est pleinement engagé dans la lutte contre le racisme et la discrimination raciale et s'est dit convaincu que par des mesures communes, la communauté internationale pourra améliorer la situation des personnes victimes de ces fléaux. Il a considéré la liberté d'expression et d'opinion comme une condition essentielle pour l'efficacité de la lutte contre le racisme et la mise en œuvre des droits de l'homme. Les médias doivent pouvoir s'exprimer, a-t-il souligné, souhaitant que des mesures soient prises pour leur assurer cette liberté, tout en veillant à ce que les droits en matière de religion et de croyance soient respectés. M. Borisovas a par ailleurs rappelé qu'établir une hiérarchie entre les droits de l'homme éloigne la communauté internationale de son objectif d'assurer droits et

libertés pour tous. Il a ajouté qu'il en est de même s'agissant de la tentative d'isoler une région ou un pays particulier. De telles actions ne donnent aucun résultat positif, a-t-il insisté. Enfin, il a fait remarquer que la Conférence d'examen de Durban, étape importante dans la lutte contre le racisme, aurait eu un impact plus fort si la participation universelle avait été atteinte.

M. FRANCISCOS VERROS (Grèce) a rappelé que son pays était connu comme le berceau de la démocratie. La Grèce a toujours appuyé les Nations Unies de manière indéfectible et ne saurait accepter que la liberté d'expression soit bafouée. La culture des droits de l'homme doit remplacer celle de la haine, a-t-il ajouté. L'élimination de la discrimination est donc un des objectifs de l'ONU qui, pour la Grèce, font le plus sens. Son représentant a évoqué les réalisations de son pays dans ce domaine. Le respect des droits de l'homme, la promotion de la démocratie et la primauté du droit vont de pair avec la paix, la justice, la sécurité, la stabilité, l'éradication de la pauvreté et le développement socio-économique, a-t-il affirmé. La Grèce met en œuvre un certain nombre d'engagements internationaux sur ces questions. Elle est disposée à continuer d'œuvrer en faveur du renforcement de la protection internationale des droits de l'homme, en tant qu'observateur aujourd'hui, et plus tard, éventuellement, en tant que membre à part entière du Conseil des droits de l'homme, la Grèce ayant posé sa candidature pour la période 2012-2015.

M. SIHASAK PHUANGKETKEOW (Thaïlande) a souligné qu'en dépit des efforts déployés aux niveaux individuel et collectif afin de combattre ces phénomènes, le racisme, la discrimination raciale et la xénophobie persistent dans le monde. L'émergence de nouvelles formes de racisme, de discrimination raciale et de xénophobie requiert une vigilance accrue afin de prévenir et éradiquer ces phénomènes. L'on ne saurait nier que depuis l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, en 2001, certains événements sont intervenus qui ont affecté les contextes nationaux et internationaux dans lesquels nous opérons, a poursuivi le représentant thaïlandais. La propagation d'idéologies extrémistes au nom de la religion ainsi que l'occurrence de l'intolérance religieuse dans de nombreuses régions du monde ont entraîné de nouvelles discriminations et violences. Par conséquent, nous devons faire preuve de sensibilité lorsqu'il s'agit d'établir un équilibre entre liberté d'expression et rejet de l'incitation à la haine. S'il ne saurait y avoir de limitation à la liberté d'expression, cette liberté doit être appliquée avec tact, en particulier eu égard au fait qu'elle pourrait être utilisée comme prétexte pour inciter à la haine. Bien que notre attention, durant cette semaine de conférence, soit concentrée essentiellement sur la discrimination raciale, nous ne pouvons pas tourner le dos aux autres formes de discrimination, notamment celles fondées sur le handicap ou sur le sexe, qui peuvent se produire au quotidien. La Thaïlande se réjouit qu'un consensus ait été trouvé concernant le Document final de la présente Conférence d'examen, a conclu le représentant.

M. TAN YORK CHOR (Singapour) a reconnu que les événements comme la Conférence de Durban en 2001 et la présente Conférence d'examen sont positifs. Il a toutefois fait valoir que toutes les réunions du monde et tous les instruments internationaux s'avèreront vains si les individus et les sociétés n'adoptent pas une attitude de responsabilité et de respect. Il a estimé frappant qu'à l'ère de l'information, les individus ont si peu de connaissance les uns des autres. De l'ignorance viennent la suspicion et la haine, a-t-il souligné. Le représentant de Singapour a fait observer que la tendance des médias actuels à généraliser et caricaturer à des fins sensationnalistes n'aide pas. Les médias ont une responsabilité particulière et doivent faire en sorte que les cultures et les religions se comprennent, a-t-il estimé. Il a fait remarquer que la tolérance permet de trouver un *modus vivendi* pour que chacun s'accommode avec les autres, sans discrimination. Il a expliqué qu'à Singapour, les différentes communautés vivent en harmonie, bien qu'elles ne partagent pas le même héritage culturel. Le Gouvernement singapourien assure justice et égalité pour tous, quelle que soit la race, la langue ou la religion, parce que, a-t-il précisé, pour garantir paix et harmonie, il faut que tout le monde ait accès aux fruits du progrès. Il a souligné que la méritocratie et la non-discrimination sont les pierres angulaires de la politique de son pays. Il a d'une manière générale fait observer que la diversité enrichit la vie quotidienne.

MME LAURA THOMPSON (Costa Rica) a souligné que la lutte contre le racisme devait se faire de manière universelle. Elle a déploré l'utilisation de cette enceinte à des fins contraires à l'esprit de la réunion pour des manifestations incitant à la haine et à la discrimination. Elle s'est félicitée des travaux réalisés par les organes préparatoires à la Conférence d'examen, qui ont permis l'adoption du Document final. Pour le Costa Rica, ce texte incorpore une série d'éléments extrêmement importants pour progresser dans la lutte constante contre le racisme, en respectant un juste équilibre qui a pris en compte les intérêts divers manifestés tout au long du processus, ce qui a rendu le document acceptable à toutes les délégations. En revanche, le Costa Rica regrette profondément que quelques pays aient décidé de ne pas participer à la Conférence d'examen. Il les invite à réintégrer le processus dès que possible et à participer aux efforts de la communauté internationale pour lutter contre le fléau du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée.

M. SUN SUON (Cambodge) a rappelé que le racisme reste une réalité mondiale. Face à ce constat, il convient de redoubler d'efforts dans la lutte contre ce phénomène et de rappeler que la non-discrimination est un principe fondamental du droit humanitaire international. Le Cambodge est un pays qui adopte une politique de tolérance au sein de la société, a poursuivi le représentant. Au niveau national, le Cambodge interdit toute discrimination fondée sur la race, la couleur, la religion ou le sexe, a-t-il ajouté. Actuellement, a-t-il précisé, le Gouvernement continue, à travers son ordre du jour social, de concentrer ses efforts sur l'instauration et le maintien d'un esprit de tolérance et de respect mutuel entre les communautés du pays. Le représentant cambodgien a fait part du Plan stratégique pour l'éducation mis en place par son pays, ainsi que de la mise sur pied d'un Conseil national sur les questions ethniques et démographiques au Conseil des ministres. Le Cambodge se réjouit de l'adoption par consensus du Document final de la présente Conférence d'examen, a conclu le représentant, plaidant en faveur de la promotion de meilleures relations entre les peuples et les nations.

M. NILS ARNE KASTBERG (Fonds des Nations Unies pour l'enfance - UNICEF) a attiré l'attention sur les «trois mousquetaires de la haine» que sont le racisme, la discrimination et la xénophobie. Ces fléaux ciblent les enfants dès leur naissance, a-t-il déploré, faisant valoir que les conditions de vie des enfants seront très différentes selon leur sexe, leur couleur et leur ethnie. Il s'est félicité du processus de Durban qui a permis de promouvoir un dialogue entre les gouvernements et la société civile. Il a noté que 18 pays ont pris des initiatives pour améliorer les conditions de vie des 150 millions de personnes d'ascendance africaine et de 50 millions d'autochtones en Amérique latine et dans les Caraïbes. Beaucoup de défis restent à relever, a-t-il souligné, et c'est aujourd'hui que des ressources doivent être consacrées à ce combat en faveur des droits des peuples autochtones et des personnes d'ascendance africaine. Alors que la Convention relative aux droits de l'enfant fête ses vingt ans, le représentant de l'UNICEF a estimé que la communauté internationale devrait saisir cette opportunité pour améliorer la situation des millions d'enfants et de jeunes qui vivent dans la pauvreté et l'exclusion.

Droit de réponse

M. ALIREZA MOAIYERI (Iran) a répondu aux déclarations du Ministre des affaires étrangères de la Norvège et des représentants de l'Argentine, de la Suède, du Royaume-Uni, de la France et de l'Autriche concernant l'allocution faite lundi dernier devant la Conférence par le Président iranien, en rejetant tous ces commentaires injustifiables et sans fondement, qui sont sans mérite, inacceptables et déplacés. Il semble que la référence à des faits historiques et réalités sur le terrain au sujet de la formation d'un régime illégitime qui a commis des massacres dans le cadre d'une occupation a provoqué la réaction agitée du Ministre norvégien et d'autres intervenants, a poursuivi le représentant iranien, ajoutant que les principes des droits de l'homme devraient nous guider et nous amener à condamner dans les termes les plus vifs le sort réservé à des personnes innocentes. On minimise le sort de ces populations, a déploré le représentant. Il a en outre déploré certaines déclarations déplacées et irresponsables de fonctionnaires des Nations Unies qui, en fait, ne sont pas conformes aux normes et pratiques des Nations Unies en ce sens qu'un fonctionnaire des Nations Unies doit s'abstenir de faire des

remarques concernant les positions exprimées par les délégations, qui plus est par un chef d'État. Le statut et la dignité d'un chef d'État doivent être respectés, en particulier par le Secrétaire général de l'ONU. Il n'y a pas eu d'incitation à la haine de la part de notre Président comme cela a été prétendu, a insisté le représentant iranien.
